

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1079<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 15 décembre 2015,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Jean-Marc Charron, Mme Michèle Brochu, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Isabelle Panneton, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Fournier; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Steven Chamberland); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauv  (en l'absence de M. Richard Dumont); le directeur du D partement de kin siologie, M. Jacques Gresset; un officier de la FESP : M. Richard Patry; un officier de la Facult  de m decine : M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les  tudiants : Mme Annie-Claude Vanier; Mme Andr anne St-Gelais, Mme Fr d rique Emmanuelle Lessard, un charg  de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauv 

INVIT S : Pour la d lib ration CE-1079-4.2, Mme Chantal Pharand, vice-rectrice adjointe aux affaires  tudiantes et   la r ussite; pour la d lib ration CE-1079-5.1, de la Facult  des arts et des sciences : Mme Val rie Pr seault, coordonnatrice   l' cole de criminologie; pour la d lib ration CE-1079-5.2, de la Facult  des arts et des sciences: Mme Laurence Monnais, directrice du Centre d' tudes de l'Asie de l'est; pour la d lib ration CE-1079-6.1, de la Facult  de m decine : M. Laurent Macle, professeur agr g  de clinique au D partement de m decine et ICM; pour la d lib ration CE-1079-6.2, de la Facult  de musique : M. Michel Duchesneau, professeur titulaire

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice   la recherche,   la d couverte,   la cr ation et   l'innovation, Mme Marie-Jos e H bert, le vice-recteur au d veloppement acad mique et   la transformation institutionnelle, M. G rard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et   la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M.  ric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales,   la Francophonie,   la philanthropie et aux relations avec les dipl m s, M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme H l ne Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Tania Saba, Mme Louise Poirier, M. Jean-Fran ois Gaudreault-DesBiens; la repr sente de l' cole HEC Montr al : Mme Mich le Breton, le repr sente de l' cole Polytechnique, M. Steven Chamberland; les membres nomm s par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford; les membres nomm s par le Conseil de l'Universit  : le directeur de la Direction g n rale des biblioth ques, M. Richard Dumont, le directeur de l' cole d'optom trie, M. Christian Casanova; un  tudiant, M. Denis Sylvain; le substitut au charg  de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Beno t, Mme Claude Mailhot

PR SIDENT : La vice-rectrice aux affaires  tudiantes et aux  tudes, Mme Louise Béliveau

SECR TAIRE : Le secr taire g n ral, M. Alexandre Chabot

CHARG E DE COMIT  : Mme Danielle Salvai

---

Composition de la Commission des  tudes — membres d'office :

Nomination de la vice-rectrice   la recherche,   la d couverte,   la cr ation et   l'innovation, Mme Marie-Jos e H bert (CU-0626-4.1; 16 novembre 2015).

CE-1079-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopt  se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du proc s-verbal de la 1078<sup>e</sup> s ance tenue le 17 novembre 2015
3. Affaires d coulant du proc s-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Sous-commission du premier cycle
    - Modifications mineures approuv es par d l gation—Bilan 2014-2015
  - 4.2 Plan institutionnel de soutien   la r ussite
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Facult  des arts et des sciences —  cole de criminologie
    - Modification aux programmes de Baccalaur at sp cialis  (1-065-1-0), de Majeure (1-065-2-0) et de Mineure (1-065-4-0) en criminologie

- 5.2 Faculté des arts et des sciences — Direction  
Centre d'études de l'Asie de l'est—CETASE
  - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en études asiatiques (1-096 1 1); de Majeure (1 097 2 0) et de Mineure (1 097 4 0) en études est asiatiques; de Module en langue et culture japonaises (1 097 7 2); de Module en langue et culture coréennes (1 097 7 1)
- 5.3 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
  - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive (1-220-1-2)
- 6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté de médecine
    - Création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en Électrophysiologie cardiaque adulte
  - 6.2 Faculté de musique
    - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en médiation de la musique
    - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en médiation de la musique
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-1079-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1078<sup>e</sup> SÉANCE

On prend note de corrections techniques qui seront apportées à la page 3.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1078<sup>e</sup> séance tenue le 17 novembre 2015, tel que corrigé.

CE-1079-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1078<sup>e</sup> séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1079-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1079-4.1 Sous-commission du premier cycle

- Modifications mineures approuvées par délégation — Bilan 2014-2015  
2015-A0033-1079-282

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les règles selon lesquelles on détermine qu'une modification peut être traitée par délégation ou transmise aux sous-commissions et à la Commission des études. On indique la possibilité de rendre disponible la liste des règles lors d'une prochaine séance de la Commission.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan, pour l'année 2014-2015, des *Modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires, conformes aux exigences de la délégation de pouvoirs consentie par la Commission des études aux Conseils de faculté (CE-917-5, 11 juin 1996)*, conformément au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-282.

CE-1079-4.2 Plan institutionnel de soutien à la réussite  
2015-A0033-1079-286

La Commission reçoit Mme Chantal Pharand, vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite, pour la présentation du sujet mentionné en rubrique. Mme Pharand présente les modalités et processus mis en place à l'Université en regard de la réussite étudiante et articulés dans le cadre de la définition d'un plan institutionnel de soutien à la réussite. La présentation reporte au document 2015-A0033-1079-286, et précise les définitions du concept de réussite, les axes de la réussite identifiés (soutien à l'apprentissage et à l'enseignement, cheminement académique, soutien financier, vie étudiante, carrière et employabilité), et les stratégies, activités et outils définis ou envisagés (plan institutionnel, coordonné par un comité de suivi; site web *Réussir*; Prix d'excellence pour le soutien à la réussite étudiante; trousse *Réussite*; Bourse de la réussite; mandat du Comité sur la réussite et de ses sous-comités [sous-comité Indicateurs et sous-comité Financement]; Colloque de la réussite [prévu le 5 mai 2016]; programme Contact-Études).

Les précisions suivantes sont apportées en regard de questions formulées à la suite de la présentation. La définition d'outils de détection qui pourront être intégrés à la trousse *Réussite* pourra bénéficier de consultations qui seront effectuées auprès des directions de Facultés et de Départements, afin d'identifier des outils pertinents. Parmi les sept facultés participant au projet pilote de la trousse se trouvent la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences infirmières, la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté de l'aménagement, et la Faculté de musique. Sur les proportions de la répartition du montant alloué aux Bourses de la réussite (23 % pour le premier cycle et 77 % pour les cycles supérieurs), il est mentionné que l'entente, établie entre les différents partenaires, a été prévue dans la perspective d'accompagner le financement intégré aux études supérieures; l'attribution des proportions de la répartition du montant peut être modifiée ou modulée dans ce cadre.

La Commission sera informée ponctuellement du suivi des travaux relatifs au plan de soutien à la réussite.

La Commission remercie Mme Pharand pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-1079-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3. Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit Mme Valérie Préseault, coordonnatrice à l'École de criminologie. Pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit Mme Laurence Monnais, directrice du Centre d'études de l'Asie de l'est.

CE-1079-5.1 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie  
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-065-1-0), de Majeure (1-065-2-0) et de Mineure (1-065-4-0) en criminologie  
2015-A0033-1079<sup>e</sup>-283, 283.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en criminologie porte principalement sur des ajustements à l'offre de cours, définis en lien avec l'arrivée de l'Ordre professionnel des criminologues (à compter du 22 juillet 2015) et avec l'entrée en vigueur, en septembre 2012, de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (2009, chapitre 28), relative à la modernisation des professions qui encadre les champs d'exercices ainsi que les actes réservés, plus particulièrement en regard des domaines de pratique en intervention. Deux nouveaux cours sont créés : CRI 1006—*Méthodes et recherche en criminologie*, et CRI 2000—*Santé mentale et enjeux de l'évaluation*; ces cours seront intégrés aux blocs de cours obligatoires des programmes. Des cours sont abolis (certains contenus sont déplacés dans des nouveaux cours), ou font l'objet de modification (titres, descriptions, préalables), et des réajustements sont apportés aux blocs de cours et au nombre de crédits de certains blocs ou segments de la structure des programmes. Le répertoire de cours a également été mis à jour en

fonction de l'offre réelle de cours. La présentation de la structure des programmes dans le guide de l'étudiant prévoit la définition de cheminements types, et précise les changements apportés. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-283.

En réponse à une question, il est précisé que des contenus de cours peuvent sembler proches de contenus de psychologie ou de psychopathologie, mais se trouvent traités non pas selon une approche diagnostique (comme, par exemple, en psychologie), mais dans un contexte d'intervention et d'actes réservés en criminologie ou en victimologie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-065-1-0), de Majeure (1-065-2-0) et de Mineure (1-065-4-0) en criminologie, à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-283.

CE-1079-5.2 Faculté des arts et des sciences — Direction  
Centre d'études de l'Asie de l'est — CÉTASE

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en études asiatiques (1-096-1-1); de Majeure (1-097-2-0) et de Mineure (1-097-4-0) en études est asiatiques; de Module en langue et culture japonaises (1-097-7-2); de Module en langue et culture coréennes (1-097-7-1)

---

2015-A0033-1079<sup>e</sup>-284, 284.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études asiatiques —ainsi qu'aux programmes de Majeure et de Mineure (études est-asiatiques) et à deux modules (langue et culture japonaises et coréennes)— porte principalement sur la structure des programmes, afin d'améliorer la formation de base (tronc commun), et d'ajuster l'offre de cours de certains blocs en fonction des retours des enseignants ou des étudiants concernés par ces programmes. Deux cours sont ajoutés au bloc de cours obligatoires du programme de Baccalauréat : AES 2014—*Le cinéma chinois*, et AES 2020—*Littérature japonaise traditionnelle*, faisant ainsi passer de 5 à 7 le nombre de cours obligatoires et de 15 à 21 le nombre de crédits obligatoires (ainsi que de 75 à 69 le nombre de crédits à option des trois concentrations), et permettant de renforcer la formation de base commune et pluridisciplinaire, d'améliorer la progression des étudiants vers des cours de niveau plus avancé (par l'introduction de cours de niveau 2000), et de bonifier l'offre de cours de langues (par l'ajout d'un bloc « Autres langues asiatiques »). Des réajustements afférents sont apportés aux blocs de cours de la structure de l'ensemble des programmes concernés. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-284.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en études asiatiques (1-096-1-1); de Majeure (1-097-2-0) et de Mineure (1-097-4-0) en études est-asiatiques; de Module en langue et culture japonaises (1-097-7-2); de Module en langue et culture coréennes (1-097-7-1), à la Faculté des arts et des sciences (FAS—Direction et Centre d'études de l'Asie de l'est—CÉTASE), conformément au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-284.

- CE-1079-5.3 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie  
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive  
(1-220-1-2)  

---

2015-A0033-1079<sup>e</sup>-285, 285.1

La transformation du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie en un programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive — comportant quatre orientations (spécialisations) : *Fondamentale*; *Neuropsychologie*; *Neurolinguistique*; *Neurocognition de la musique*— a été approuvée par la Commission des études en 2013 (CE-1055-5.1, 22 janvier 2013). Par la suite, en juillet 2015, le Bureau de coopération interuniversitaire—BCI a donné un avis favorable à la création du programme, assorti d'une condition, indiquant de rendre obligatoire une formation en anatomie du cerveau, durant la première année d'étude dans le programme, et d'une suggestion concernant les prescriptions d'inscription (ajout, à l'article 6.4, de la mention suivante : « Pour accéder à l'orientation *Neurocognition de la musique*, des connaissances préalables en théorie et lecture musicale sont souhaitables »). La modification proposée vise donc la mise à jour de la structure du programme, en lien avec les recommandations du BCI. Dans cette perspective, un nouveau cours a été créé : PSY 1039—*Neuroscience de la cognition et du comportement*. Des ajustements ont également été apportés au répertoire, afin de rendre compte de l'actualisation de l'offre de cours dans certains Départements, ainsi qu'à la structure du cheminement *Honor*. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2016, considérant que l'on est en attente de la décision finale du Ministère relative à l'autorisation d'implantation du programme, attendue prochainement. La présentation reporte au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-285.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive (1-220-1-2), au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-285.

CE-1079-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit M. Laurent Macle, professeur agrégé de clinique au Département de médecine et ICM.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente les projets inscrits au point 6.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Michel Duchesneau, professeur titulaire.

- CE-1079-6.1 Faculté de médecine  
- Création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées (DES) en  
Électrophysiologie cardiaque adulte  

---

2015-A0033-1079<sup>e</sup>-279

Le programme de Diplôme d'études spécialisées—DES en Électrophysiologie cardiaque adulte vise la formation d'experts dans cette spécialité. Il propose une formation surspécialisée, d'une durée minimale de 12 mois, et se déroulant selon une approche spécialisée qui favorise, encadre et prône l'excellence en électrophysiologie cardiaque adulte ainsi que l'application de notions fondamentales et cliniques en électrophysiologie, en enseignement, en recherche, et dans les soins aux malades en électrophysiologie cardiaque adulte. Dans cette perspective, la formation définie veut favoriser, encadrer et promouvoir l'acquisition et le développement des connaissances fondamentales, cliniques, pratiques, techniques et thérapeutiques de niveau expert dans cette surspécialité de la cardiologie, telles que définies et énoncées par la Société Canadienne de Cardiologie et de Rythmologie. La certification du programme est reconnue par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le cheminement dans le programme est structuré selon trois volets : clinique ; cours et présentations ;

recherche. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'hiver 2016. La présentation reportée au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-279.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Diplôme d'études spécialisées (DES) en Électrophysiologie cardiaque adulte, à la Faculté de médecine, conformément au document 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-279.

CE-1079-6.2 Faculté de musique

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en médiation de la musique
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en médiation de la musique

---

2015-A0033-1079<sup>e</sup>-280 et 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-281

Le projet mentionné en rubrique propose la création de deux programmes courts de deuxième cycle (Microprogramme et DESS) en médiation de la musique, sur l'étude des méthodes et techniques de développement du public, combinant des activités de recherche, de pratique et d'études et enquêtes sur le rapport entre les publics et les musiques. L'établissement de ces nouvelles offres de formation se pose dans le contexte du développement de cette discipline à la Faculté de musique, appuyé par la présence d'un important projet de recherche mené par un professeur de la Faculté (Développement des publics en musique au Québec—DPMQ). Dans cette perspective, l'objectif général des formations proposées porte sur la formation en médiation de la musique, entre autres, des musiciens, musicologues, gestionnaires de la musique. Les objectifs spécifiques de formation visent le développement de la connaissance des dynamiques contemporaines régissant les relations entre les publics et les musiciens, ainsi que des outils récents de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés, et l'acquisition de capacités d'analyse des composantes de la problématique de médiation (ensembles musicaux, lieux de diffusion, organisations, etc.) et de capacités de conception et de réalisation d'outils de médiation (cahiers pédagogiques, conférences, ateliers, capsules audio-visuelles, etc.).

La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. La structure du programme de DESS comporte 30 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option (parmi lesquels, soit 12 crédits sont attribués à un travail dirigé, soit 15 crédits sont attribués à un stage). Quatre nouveaux cours de sigle MUL sont créés pour ces programmes, dont un séminaire, un stage et un travail dirigé en médiation de la musique. L'implantation des programmes est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée aux documents 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-280 (Microprogramme) et 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-281 (DESS).

Une question porte sur l'adéquation de la formation proposée avec le niveau des structures de programmes utilisées (deuxième cycle des études supérieures), et sur l'absence de cours d'autres disciplines (dont la sociologie, l'histoire de l'art et les sciences de la communication) dans les programmes, alors que l'approche de formation proposée apparaît interdisciplinaire. On explique que la formation proposée nécessite que l'étudiant ait préalablement acquis une formation fondamentale et théorique solide; par ailleurs, cette formation ne correspond pas à celle de programmes de premier cycle en musique, ceux-ci étant principalement constitués de programmes en interprétation. Les programmes proposés restent très spécialisés, et limitent, tout en ne l'excluant pas, la possibilité d'intégrer des cours d'autres disciplines à leur structure. On confirme la possibilité que les étudiants qui le souhaiteraient pourraient poursuivre leurs études dans le programme de Maîtrise en musique (option Musicologie ou option Ethnomusicologie).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en médiation de la musique et la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en médiation de la musique, à la Faculté de musique, conformément aux documents 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-280 et 2015-A0033-1079<sup>e</sup>-281.

CE-1079-7 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1079-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 26 janvier 2016, à 14 heures.

CE-1079-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 23 février 2016 – délibération CE-1080-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot